

---

*Direction du personnel et des services***Décision du 4 avril 2000 modifiant la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel au ministère de l'équipement, des transports et du logement**NOR : *EQUIP0010050S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu l'arrêté du 4 septembre 1997 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu la proposition de l'organisation syndicale FO,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant suppléant du personnel au titre de l'organisation syndicale FO : M. Gouverneur (Michel), ingénieur des travaux de la météorologie, en remplacement de M. Cultet (Patrick).

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur du personnel et des services,*  
P. Chantereau